

**Ordre du jour**

1. Informations du président
2. Approbation des PV
3. Point d'exploitation
4. Point financier
5. Propositions et projets de délibérations issues des commissions nationales
6. Patrimoine

**1. INFORMATIONS DU PRÉSIDENT**

**CONTRÔLE FISCAL**

Suite à des rehaussements d'impôts notifiés à la CCAS, au titre des exercices 2009 et 2010, par le Contrôle fiscal, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des votants (délibération n° 2015-146), de donner son accord afin que le Président de la CCAS puisse engager un recours hiérarchique et mandater ses conseils pour rencontrer les représentants de l'administration ; saisir l'interlocuteur départemental pour tenter de rechercher un accord avec l'administration fiscale et parvenir ainsi à un règlement d'ensemble pour les années contrôlées et les années postérieures ; désigner, en tant que de besoins, un représentant de la personne morale pour la rencontre avec l'interlocuteur départemental.

Le Président informe que dans le cadre de notre adhésion au GOEES (Groupement des Organismes Employeurs de l'Économie Sociale), il mandatera un représentant, le GOEES ayant dans ses principales missions l'étude, la défense des droits, des intérêts matériels et moraux de ses membres adhérents.

Il s'agit, pour la CCAS, de rentrer dans une démarche de recours gracieux dans un premier temps. À défaut de parvenir à un accord, d'autres voies de recours contentieux seront utilisées.

*Pour FO : Une fois de plus les documents nous ont été transmis la veille vers 16 h. Nous aurions aimé connaître les éléments chiffrés de ce redressement fiscal. Soit les administrateurs travaillent dans la transparence et dans une certaine forme d'égalité face à l'information et nous pouvons sereinement nous positionner ou les documents nous sont transmis sur table et le principe d'égalité d'accès aux informations est bafoué.*

### NOMINATION DU NOUVEAU DIRECTEUR FINANCIER

Par la délibération n° 2015-152, le Conseil d'Administration approuve la nomination de François LOISON, sur le poste de Directeur de la Direction Finances, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015, suite au départ en inactivité de François JONQUIÈRE.

Le Conseil d'Administration remercie François LOISON pour la qualité du travail présenté dans les instances de la CCAS comme dans celles du Comité de Coordination des CMCAS.

FO Énergie et Mines remercie François LOISON qui a pris cette fonction dans un contexte difficile.

### SAISON ESTIVALE 2015

Le 1<sup>er</sup> septembre, le Président de la CCAS a adressé un communiqué à l'ensemble du personnel, des élus, des convoyeurs, pour acter de la belle réussite de cette saison estivale 2015.

Il remercie l'ensemble des acteurs des Activités Sociales qui ont contribué à cette réussite, grâce à leur implication et leur engagement, dans un contexte budgétaire contraint suite à l'attribution du 1 % par les Employeurs.

Cette réussite s'est traduit par :

- 183 000 vacanciers qui ont pu être accueillis en villages de vacances, tous types d'hébergements confondus ;
- 200 000 vacanciers pour l'ensemble des séjours (passion, international, camping...);
- 16 000 jeunes qui ont été affectés, animés et convoyés. Ce résultat démontre la pertinence de la politique de vacances CCAS, ainsi que la dynamique de mobilisation des Activités Sociales.

### POINT QUANTITATIF DE LA CONSULTATION DES BÉNÉFICIAIRES

Dans le cadre des orientations politiques du Président de la CCAS, une consultation a été lancée au travers d'un questionnaire élaboré et validé par les élus du Conseil d'Administration, la Session du Comité et les professionnels. Il a été mis en ligne sur CCAS.fr le 17 juillet 2015, jusqu'au 18 septembre 2015.

À ce jour, 43 400 questionnaires ont été remplis.

Une analyse complète sera présentée à l'Assemblée Générale des CMCAS, le 15 octobre 2015.

Le résultat de cette consultation s'inscrira dans les orientations politiques 2016, que le Président de la CCAS présentera au Conseil d'Administration du 29 octobre prochain.

*FO Énergie et Mines s'est déjà positionné en s'abstenant lors du CA de la CCAS de juin 2015 sur le réajustement des orientations politiques 2012/2016 en expliquant que la plus grande consultation des agents avait déjà été réalisée grande nature lors des élections des administrateurs de CMCAS en novembre 2014.*

#### POINT DE SITUATION : DÉCRET SUR LA TRANSPARENCE FINANCIÈRE DES CE

Suite à l'interpellation du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, une première rencontre a eu lieu avec le Ministère le 17 février 2015, avec le Président du Comité de Coordination. Différentes demandes d'information techniques ont donné lieu à des échanges téléphoniques.

Les Présidents de la CCAS et du Comité de Coordination des CMCAS, suite à ces échanges, ont posé un préalable au décret de transparence financière des CE, celui de la transparence du 1 %. Toutes les Fédérations Nationales Syndicales doivent interpellier le Ministère pour aider à construire ce rapport de force.

La mise en place d'une réunion, Ministère, employeurs de la branche, SGE des IEG, est attendue, pour obtenir la transparence de l'assiette de calcul du 1 %.

Pour information, le Président rappelle que la loi prévoit une parution du décret « spécifique aux Activités Sociales » avant la fin de l'année 2015, pour une mise en œuvre au 1er janvier 2016.

#### RESTAURATION MÉRIDIENNE

Suite aux courriers adressés, par le Président de la CCAS, aux employeurs le 24 juin 2015, ENGIE, RTE et le SGE des IEG ont répondu dans le même sens. En clair, ils renvoient cette question à une négociation de branche telle qu'elle est prévue dans l'agenda social, tout en n'intégrant pas les baisses de rationnaires ou l'augmentation des coûts d'exploitation. Néanmoins, tous sont prêts à nous rencontrer.

La CCAS attend sur ce sujet d'importance pour les Activités Sociales, la position de toutes les Fédérations Nationales.

*Pour FO une première bilatérale est programmée pour le jeudi 15 octobre 2015. Nous rappellerons à cette occasion nos positions en matière de restauration au sein des IEG.*

### CHANGEMENTS D'ANIMATEURS DE COORDINATIONS TERRITORIALES

■ La Coordination territoriale Aquitaine Nord a désigné, à l'unanimité, Christophe BALDES sur la fonction d'Animateur de la Coordination.

■ François POTTIER est le nouvel Animateur de la Coordination Territoriale Alsace, depuis le 1er juillet. Le Conseil d'Administration prend acte de ces nominations.

### CHANGEMENTS DE MEMBRES

■ Valérie BARRE/BLANQUER a été nommée membre suppléante du CA de la CCAS, en remplacement de Martine PEZET, en date du 18 juin 2015, par arrêté ministériel, au titre de la délégation FO.

■ Isabelle ROTTIER (délégation FO), membre titulaire, est remplacée par Patricia CHATENET, à la Commission ASS et Santé.

■ Véronique POIRIER (délégation FO), membre suppléant, est remplacée par Sandrine TELLIER, à la Commission ASS et Santé.

■ Bruno LE BIVIC (délégation CFE-CGC), membre titulaire, est remplacé par Philippe HAPKA, à la Commission APSL.

### AREPOS : MODIFICATION STATUTAIRE DE L'ASSOCIATION

L'AREPOS (Association de gestion de centres de vacances des organismes sociaux) a créé un siège supplémentaire à son Conseil, réservé à la CCAS, afin de ne pas nuire aux équilibres existants et représentativité de chacun.

Dorénavant, son Conseil est constitué de 16 membres : 3 membres fondateurs, 12 membres représentant les C.E. de la Sécurité Sociale et 1 membre représentant la CCAS. Les modifications statutaires ont été adoptées lors des AG du 2 juin.

Le Conseil d'administration de la CCAS prend acte de cette modification et désigne, à la majorité des votants, Michel BARTHAS, Secrétaire Général de la CCAS, en tant que le Représentant CCAS.

### LES RÉFUGIÉS

La solidarité a toujours été dans l'ADN des Activités Sociales. Nous entendons par là des réponses dans la proximité, en SLVIE, CMCAS et nationalement.

Quelques chiffres :

■ Solidarité jeunes avec le SPF des IEG (Secours Populaire des Électriciens et Gaziers) a permis depuis 1996 l'accueil de 6000 enfants en vacances grâce à la CCAS.

Enfants du monde : les populations accueillies concernent pour l'essentiel l'Algérie, la Biélorussie, le Burkina Faso, la Guinée, le Liban, la Palestine, le Sahara Occidental. Ces accueils résultent de situations de conflits, guerres, catastrophes naturelles vécues par ces enfants.

Familles hébergées en CT dans le cadre de nos partenariats :

■ BSV, Avenir Social et Les Vacances Solidaires : 10 Familles par an. Ainsi que les hébergements d'urgence sur nos institutions parisiennes : environ 30/an.

Pour rappel, un communiqué des Présidents des 2 organismes a été diffusé le 30 avril 2015, sur la passivité de l'Europe face à cette tragédie humanitaire qui se déroule en Méditerranée.

L'Europe, l'Allemagne, la France décident enfin d'accueillir des réfugiés, 23 000 pour la France.

Nous avons été interpellés par le Ministère de l'Intérieur pour participer à la réponse humanitaire à organiser. Comme par le passé, les Électriciens et Gaziers, au travers de leurs activités sociales, répondront présents pour aider à l'accueil de ces familles qui viennent de pays fragilisés et en guerre.

Le Préfet de Paris et le Ministère ont salué notre engagement dans cette situation de solidarité nationale.

Dans ce cadre, la Préfecture de Paris nous a demandé d'étudier toutes possibilités d'hébergement en Ile de France. Différents sites ont été étudiés : La Ville du Bois, Serbonne ou Villeneuve Saint-Denis. C'est ce dernier qui a été retenu pour accueillir 120 réfugiés (familles) qui bénéficieraient sur place de l'accompagnement social de la Croix Rouge et du Secours Populaire Français des Activités Sociales.

Le Président de la CCAS a sollicité le Ministère pour qu'une réunion nationale soit organisée avec tous les organismes porteurs d'hébergements, afin d'apporter à cette action de solidarité, d'un niveau national et international, leur réseau et leur solidarité.

La CCAS, quant à elle, étudie toutes les réflexions pour regarder toutes les possibilités en Centre de Tourisme, Centres Jeunes et également la CIAT.

Un dispositif est mis en place à partir du Cabinet, avec comme interlocuteur Laurent BOIRON. Côté Élus : Gilles CHATELAIN et la Direction Générale : Philippe GUILLOSSON.

En outre, suite à la position du Maire de Villeneuve Saint-Denis affirmant son refus d'accueillir des réfugiés sur sa commune et celle de représentants nationaux du parti républicain, la CCAS tient à réaffirmer fermement l'engagement des Électriciens et Gaziers, au travers de leurs organismes, à l'élan national de solidarité.

Déclarations FO (position confédérale sur l'accueil des migrants)

Délibération n° 2015.146 contrôle fiscal  
Pour : À l'unanimité

Délibération n° 2015.152 mouvement de cadre  
Pour CGT, FO, CFE-CGC  
Contre  
Abstention CFDT

## 2. APPROBATION DES PV

11 et 24 juin 2015 : pour à l'unanimité.

## 3. POINT D'EXPLOITATION

Points marquants des vacances d'été 2015 (données au 29/08 concernant les séjours en MF, gîtes, VT et VSL pour les semaines 28 à 35).

- Un volume d'activités vacances adultes en légère progression par rapport à l'an dernier, avec, par rapport à juillet 2014,
- Davantage d'OD (Ouvrant Droit) partis au début du mois de juillet,
- Principalement en réservation directe,

- Moins d'OD affectés (tour de rôle) en juillet, mais davantage d'OD affectés en août,
- Des réservations de dernière minute qui ont été déterminantes pour dépasser le niveau d'activité de 2014,
- Un volume de nuitées et un taux d'occupation qui s'approche de 2014,
- Malgré une baisse des nuitées et TO (Taux d'Occupation) en juillet (surtout la première semaine),
- Une dernière semaine d'août encore faible en nuitées et TO (provisoire),
- Une nette hausse des nuitées en convention, en particulier en août,
- Un TO au plus haut en convention début août,
- Une forte hausse du volume de nuitées en VSL qui correspond à l'évolution des allotements (davantage de VSL moins de gîtes),
- Une amélioration du TO en MF, malgré une baisse des nuitées (adaptation du réseau),
- Une offre partenaire qui s'installe progressivement.

Les points marquants des vacances d'été 2015 Séjours jeunes

- Diminution de 2,5 % du nombre d'affectations par rapport à 2014,
- Très peu d'évolution significative par rapport au précédent point d'étape,
- Une nouvelle progression du nombre de demandes tardives (>200) enregistrées et affectées dans le mois qui précède le départ,
- La faible progression du nombre global d'affectés par rapport à début juin malgré la réalisation de nombreuses nouvelles affectations (appels sortants/demandes non satisfaites, demandes tardives) soulève la question des désistements tardifs : analyse en cours.

Plusieurs délégations font part des difficultés de gestion du réseau lié a priori à RESALYS.  
Écart trop important entre la disponibilité des logements et la possibilité de réservation.  
La Commission vacances adultes doit travailler sur ces questions.

*FO Énergie et Mines rappelle que la mise en synergie du logiciel Resalys avec les outils de la CCAS n'a jamais réellement fonctionné. Ce qui donne des dysfonctionnements en termes de possibilités d'affectations.*

Concernant les séjours jeunes, le Président n'a pas été informé que 4 jeunes ont été rapatriés à leur domicile pour des faits graves. Il rappelle un principe intangible : quelle que soit la personne d'astreinte, le Président de la CCAS ainsi que le Président de la Commission Jeunes et celui de la CMCAS doivent être informés immédiatement avant toute décision. Ce sujet doit être abordé à la commission.

*FO Énergie et Mines s'étonne que la Présidence de cette Commission Séjours Jeunes détenue par notre délégation n'a pas été informée également de la situation.*

Proposition par le Président de prévoir 1 CA dans l'année spécifique sur les vacances en présence des Présidents des Commissions.

#### 4. POINT FINANCIER

Certains postes explosent notamment la restauration (achat de consommables...) et les charges de personnel (CDD dans la restauration).

FO Énergie et Mines rappelle qu'elle n'a pas voté le budget 2015. Que la situation en termes de trésorerie reste préoccupante. FO reconnaît que la CCAS est partie avec un handicap en termes de bilan financier en 2010.

*Et c'est au prix d'économies drastiques que l'organisme est revenu à un affichage convenable, cependant le déficit est structurel et nous sommes à la croisée des chemins en termes d'avenir.*

## 5. PROPOSITIONS ET PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS ISSUES DES COMMISSIONS NATIONALES

Événements et initiatives des Fédérations pour l'année 2016  
Délibération n° 2015.139  
Pour : CGT, FO, CFDT  
Contre : CFE-CGC

Nomination d'un représentant CCAS au Comité Directeur PHILATEG  
Délibération n° 2015.151  
Pour : CGT  
Contre : CFDT et CFE-CGC  
Abstention : FO

Aide d'urgence pour l'association Araucaria  
Délibération n° 2015.156  
Pour : CGT, FO, CFDT  
Contre : CFE-CGC  
Abstention :

Mise en œuvre par la CCAS de la convention de transfert de fichiers entre le Comité de Coordination et la CNIEG.

*Pour FO Énergie et Mines renseignements pris : le CA de la CNIEG n'a pas été sollicité. Le Président de la CCAS nous répond que c'est une mesure administrative qui ne nécessite pas l'intervention du CA de la CNIEG. Le Directeur de la CNIEG est habilité à traiter ce type de transfert.*

Délibération n° 2015.153  
Pour : CGT, CFDT et CFE-CGC  
Contre :  
Abstention : FO

## 6. PATRIMOINE

Achat du lot n° 14 issu des parties communes de l'immeuble situé au 7 rue Papere à Marseille au profit de la SCI Résidence La Canebière

Délibération n° 2015.142  
Pour : CGT,  
Contre : CFE-CGC  
Abstention : FO et CFDT

Résiliation du bail civil portant sur les locaux situés au 3<sup>e</sup> étage de l'immeuble DAUPHINE sis 78 BD de la Villette 69003 LYON

Délibération n° 2015.148

Pour : CGT, FO, CFE-CGC, CFDT

Contre :

Abstention :

Conclusion du bail civil pour des locaux situés au 2<sup>e</sup> étage de l'immeuble « Le Dauphiné » sis 78 BD Villette 69003 LYON

Délibération n° 2015.149

Pour : CGT, FO, CFE-CGC, CFDT

Contre :

Abstention :

Mise à disposition d'un terrain de 15 m<sup>2</sup> et constitution d'une servitude de passage au profit d'ERDF à Monetier les Bains

Délibération n° 2015.150

Pour : CGT, FO, CFE-CGC

Contre :

Abstention : CFDT

Cession du site de Théoule (prolongation du mandat du marchand de biens de 3 mois)

Délibération n° 2015.158

Pour : CGT, FO

Contre : CFE-CGC, CFDT

Abstention :

Prochain CA le 1<sup>er</sup> octobre 2015